



BP 47
1 chemin saint Celerin
27110 LE NEUBOURG
Tél : 02.32.34.88.42
Fax : 02.32.67.71.86
contact@paysduneubourg.fr

TARIFS HORAIRES

Le service autonomie à domicile de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, intervient en mode prestataire : il est l'employeur de l'aide à domicile qui intervient chez le bénéficiaire.

Conventionné avec les caisses de retraites, mutuelles et le Conseil Départemental, il applique les tarifs en vigueur au 1^{er} août 2026 :

ORGANISMES	TARIFS TTC	PRISE EN CHARGE
APA, PCH, Délégation Sociale	25,00 €	En fonction des ressources déclarées
CARSAT	28,00 €	
MSA	28,00 €	
CNRACL	28,00 €	
MUTUELLE	/ €	En fonction de votre contrat de mutuelle
PRESTATAIRE : - du lundi au samedi - dimanche et jour férié	25,00 € 26,00 €	100% à votre charge

Tarifs annexes :

- Déplacement « aide aux courses » → **0.32 € du km parcouru**
- Gants à usage unique → **2.12 € la boîte**

Un devis gratuit est établi pour toute prestation dont le prix mensuel est égal ou supérieur à 100 euros TTC ou pour tout bénéficiaire qui le demande

INFORMATION :

Si vous êtes domicilié fiscalement en France, vous pouvez bénéficier (sous conditions) **d'un crédit d'impôt ou d'une réduction d'impôt pour vos dépenses liées à l'emploi d'un salarié à votre domicile** (en fonction de la réglementation en vigueur).